



## PROGRAMME DE FORMATION

# Appréhender les règles de la gestion locative sociale

## Niveau I

(référence D11-1)

### Objectifs

---

- Identifier le cadre législatif et réglementaire en matière de gestion locative sociale
- Repérer le processus d'attribution
- Organiser l'entrée du locataire
- Rappeler les obligations du locataire / du bailleur
- Connaître les obligations du locataire et du bailleur
- Analyser les différents postes sur l'avis d'échéance
- Gérer le congé du locataire

### Public

---

Chargé de gestion locative, chargé(e) de clientèle débutant

### Prérequis

---

Etre nouvellement en poste chez un bailleur social

### Méthodes et support

---

Apports réglementaires illustrés par les échanges d'expériences et de pratiques des participants.  
Un support de cours dématérialisé sera transmis à chaque participant.

### Durée

---

1,50 jour(s)  
10:50 heures

### Informations complémentaires

---

**Intervenant :** Formation animée par un Consultant gestionnaire territorial du Système National d'Enregistrement des demandes de logement sociale - Société Aatiko Conseil

**Parcours formation :** Habitat social **Point fort**

Un tour d'horizon complet de tout ce qu'il faut savoir sur la réglementation de la gestion locative sociale

Horaires a titre indicatif: Jour I de 14h/17h30

Jour II de 9h00/17h30

**A noter :** Cette formation traite uniquement des logements sociaux (et non des commerces)

**Organisation :**

- Contact : edith.haddad@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 14

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél.: + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)

- Horaires de la formation ( à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)



## Contenu

---

### **L'environnement législatif applicable et son évolution**

- La loi du 6 juillet 1989 modifiée
- Le code de la construction et de l'habitation
- Les apports des lois : Egalité et citoyenneté, ELAN

### **Les conditions d'accès au logement social**

- Financement du logement social
- Enregistrement de la demande
- Instruction de la demande : pièces justificatives /obligatoires, complémentaires
- Conditions d'attribution
- Publics prioritaires du logement social/DALO
- Logements réservés : gestion en flux
- Mixité sociale : engagements de peuplement
- Cotation obligatoire
- Commission d'attribution et d'examen de l'occupation

### **L'entrée dans les lieux des locataires**

- Les signataires du bail
- Le contrat de location : apports Loi ELAN
- L'état des lieux d'entrée

### **L'exécution du contrat de location**

- Obligations du locataire/du bailleur
- Conditions économiques du bail

### **Le congé du locataire**

- Délai du préavis
- Conséquences
- Etat des lieux de sortie